

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2013 - Convocation du 22 mars 2013

L'an deux mille treize le vingt huit mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire Laurent ALBEROLA
Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :.....
Présents : MM. ALBEROLA Laurent - FEUILLADE Samuel - CAZALIS Didier – CHAPON Thierry – DAUDÉ Claude MME GUENIOU Patricia.....
Absents : Mme Thérèse LAURENS — Julien ROCHETTE - Mme Sandrine BARRAL donne pouvoir à Laurent ALBEROLA et M. Olivier HEYER donne pouvoir à Claude DAUDÉ.....
Secrétaire de séance : Claude DAUDÉ.....

Monsieur Le Maire demande à ce que deux points soient rajoutés à l'ordre du jour et fassent chacun l'objet d'une délibération :

- Demande de dérogation de Monsieur Casacoli
- Réforme des rythmes scolaires

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

Approbation séance du 20 février 2013 :.....

Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 20 février 2013. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 20 février 2013.

Vote comptes administratifs 2012 :.....

CCAS N° 2013/14: Le Maire ayant quitté la salle, sous la présidence de M.DAUDE 1^{er} adjoint le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice, après s'être fait présenter le budget primitif le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,.....

- 1) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :.....

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	- €	947,52 €
Résultats de l'exercice	1 008,00 €	- €
Résultats de clôture	60,48 €	

- 2) Considérant le déficit de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :.....

- 60.48 € au compte 002 (Fonctionnement) déficit de fonctionnement reporté.....

- 3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.....

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.....

Commune N° 2013/13 : Le Maire ayant quitté la salle, sous la présidence de M.DAUDE 1^{er} adjoint le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice, après s'être fait présenter le budget primitif le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,.....

- 1) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :.....

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats Reportés		66 417,42 €	17 394,57 €	
Résultats de l'exercice		33 225,46 €		19 740,02 €
Total	- €	99 642,88 €	17 394,57 €	19 740,02 €
Résultats de clôture		99 642,88 €		2 345,45 €

- 2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

- 2 345,48 € au compte 001 (Investissement) excédent d'investissement reporté.
- 99 642,88 € au compte 002 (Fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.



DEPARTEMENT DU GARD

MAIRIE

30260

BROUZET LES QUISSAC

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.....
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.....

Assainissement N° 2013/15 : Le Maire ayant quitté la salle, sous la présidence de M.DAUDE 1^{er} adjoint le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice, après s'être fait présenter le budget primitif le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,.....

1) Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :.....

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats Reportés		56 057,50 €		104 145,21 €
Résultats de l'exercice		71 853,30 €	518 438,11 €	
Résultats de clôture		127 910,80 €	414 292,90 €	

2) Considérant l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement, décide d'affecter la somme de :

- 127 910,80 € au compte 001 (Fonctionnement) excédant de fonctionnement reporté.....
- 414 292,90 € au compte 002 (Investissement) déficit d'investissement reporté.

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.....
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.....

Vote taux d'imposition 2013 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition votés en 2012 :

- Taxe d'habitation : ----- 7.14 %
- Taxe Foncier Bâti : ----- 12.85 %
- Taxe Foncier Non Bâti : ----- 41.27 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, reconduit à l'unanimité, les Taux d'Imposition des Contributions Directes, pour l'exercice 2013 de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : ----- 7.14 %
- Taxe Foncier Bâti : ----- 12.85 %
- Taxe Foncier Non Bâti : ----- 41.27 %

Assignation Commune de Brouzet les Quissac c/ la SCA La Gravette :

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil le dossier référencé ci-dessus.....

Les membres du conseil municipal donnent, à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur Le Maire pour défendre en justice les intérêts de la Commune contre la SCA La Gravette de Corconne

Raccordement Assainissement de Monsieur Casacoli :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Casacoli demandant un allongement du temps jusqu'à 10 ans pour réaliser ses travaux d'assainissement et s'engageant à respecter ce délai.

Compte tenu des devis de raccordement produits par Monsieur CASACOLI d'un montant minimum 12 993.20€ TTC, le conseil municipal approuve à l'unanimité d'accorder un délai supplémentaire porté au total à six ans sous réserve que l'installation d'assainissement soit conforme et maintenue en état d'un bon fonctionnement. Le domicile de Monsieur Casacoli (parcelle cadastrée AP 247) devra être raccordé au réseau d'assainissement collectif au plus tard le 29 mai 2018.

Reforme du rythme scolaire :

Monsieur le Maire expose la réforme des rythmes scolaires. Le décret du 24 janvier 2013 prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours. Le décret prévoit également la possibilité de différer d'une année l'entrée d'application de la réforme des rythmes scolaires.

Le conseil municipal approuve le report de la réforme avec 6 votes pour, 3 abstentions et 1 contre.

Séance levée à 21h00

Le Maire
Lauront ALBEROLA

